



Réunion régionale
ministérielle pour la
validation et l'adoption du
Plan National régional sur
l'éradication de l'apatridie
en Afrique de l'Ouest

**PRESENTATION DE LA COTE
D'IVOIRE
SUR LES DEVELOPPEMENTS
NATIONAUX DANS LE
DOMAINE DE L'APATRIDIE,
DEPUIS LA DECLARATION
D'ABIDJAN »**

*Banjul, République de Gambie
9 mai 2017*

Excellence, madame la Vice-Présidente de la République de Gambie, représentant son Excellence monsieur le Président de la République de Gambie

Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies ;

Madame la Représentante du Président de la Commission de la CEDEAO ;

Monsieur le Représentant du Haut . Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et madame la Représentante régionale ;

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Experts,

Honorables Invités ;

Eminentes personnalités ;

Excellence, madame la vice-Présidente de la République

Son Excellence monsieur Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, par ma voix, s'associe pleinement aux compliments unanimes qui ont déjà été rendus par les distingués intervenants qui m'ont précédé relativement à la récente élection de son Excellence Adama Barrow à la tête de la plus haute instance de ce beau pays qui nous accueille aujourd'hui pour cette importante réunion de personnalités de haut segment.

La Côte d'Ivoire tient également à féliciter la CEDEAO et le HCR pour les efforts inlassables qu'ils mènent afin de sensibiliser tous les Etats membres de la Communauté à prioriser dans leurs plans d'action nationaux celui de l'éradication ce fléau que est la apatridie.

En parfait élève, et soucieux du respect des engagements qu'elle prend, la Côte d'Ivoire a déjà mis en %uvre plusieurs des engagements consignés dans la «Déclaration d'Abidjan».

En effet, sur les 25 engagements,

- 1 avait déjà été tenue, à savoir la adhésion depuis octobre 2013 de la Côte d'Ivoire aux deux conventions internationales sur la apatridie ;
- 19 ont été amorcés dont 4 qui ont atteint à ce jour un taux de exécution qui est largement au-delà des 50%.

Pour ne citer que quelques-unes de ces avancées qui s'inscrivent dans les sortants des objectifs stratégiques du Plan d'Action projeté par la CEDEAO :

- Un point focal gouvernemental sur l'apatridie a été nommé ;
- Un projet de Plan d'Action National de radicalisation de l'apatridie en Côte d'Ivoire d'ici 2024 a été élaboré et budgétisé;
- Plusieurs études nationales sur l'effectivité de l'apatridie en Côte d'Ivoire ont été réalisées et d'autres sont projetées à travers un profilage de cette population ;
- Un vaste projet de modernisation de l'état civil est en cours avec la création d'un registre national des personnes physiques et l'attribution d'un identifiant unique à chaque citoyen déclaré à l'état civil;
- Plusieurs opérations de facilitation et de gratuité pour l'obtention de documents administratifs ont été organisées et ont permis, à plus d'un million de nationaux d'avoir leur situation identitaire régularisée, notamment par :
 - Le lancement de audiences foraines aux fins d'établissement d'un jugement supplétif d'acte de naissance.
 - la reconstitution des registres détruits durant la crise, qui a permis ainsi à des milliers de personnes inscrites dans des registres détruits durant la crise et dont l'existence aurait pu être contestée. En effet, elles peuvent à nouveau faire la preuve de leur déclaration à l'état civil et se faire délivrer des extraits d'acte de naissance.
 - la délivrance de certificats de nationalité à plus d'un demi-million de pétitionnaires qui n'avaient pas de documents d'état civil et qui par le biais de ces opérations ont pu produire un extrait de naissance et la preuve de leur filiation avec un Ivoirien.

Grâce à ces précieux documents nécessaires à l'obtention d'une carte nationale d'identité et d'un passeport, toutes ces personnes peuvent non seulement faire la preuve de leur qualité ivoiriens mais désormais accomplir tous les actes de la vie civile et surtout se déplacer librement.

Plus encore et comme autre action remarquable, au-delà de la confirmation de nationalité de certains nationaux, une mesure exceptionnelle de facilitation de l'acquisition de la nationalité à certains groupes de la population d'origine étrangère estimée en fin 2013 à environ 700.000 a été prise. En effet pour régler définitivement la question de l'extranéité anormalement prolongée de certaines populations d'origine étrangère vivant en Côte d'Ivoire, le Parlement ivoirien a

voté le 13 septembre 2013 une loi permettant aux migrants de longue date résidant à demeure sur le sol ivoirien depuis l'époque coloniale et à leurs descendants nés sur le territoire ivoirien l'option de l'acquisition de la nationalité ivoirienne par simple déclaration. Pour cause, ces populations d'origine étrangère mais vivant à demeure depuis leur arrivée ou leur naissance sur le sol ivoirien, bien que n'ayant intégré le tissu social ivoirien et se considérant comme des ivoiriens, étaient jusqu'à l'entrée en vigueur de cette loi, juridiquement considérés comme des non nationaux. Ainsi, grâce à cette procédure spéciale qui leur était offerte pendant deux ans, 123.810 demandes ont été introduites. A la date du 30 avril 2017,

- 14 000 d'entre eux se sont déjà vus délivrer un certificat administratif de nationalité ivoirienne.
- 38.000 ont été rejetés pour défaut d'éligibilité à l'opération ou pour production de faux documents administratifs.
- Les extraits de naissance produits par les autres pétitionnaires sont en cours de vérification pour s'assurer de leur authenticité.

Pour relever ces importants défis, en matière de lutte contre l'apatridie, la Côte d'Ivoire est convaincue que les efforts doivent être communautaires au niveau de l'espace de la CEDEAO.

La Côte d'Ivoire pouvant sponsoriser doit avoir contribué de manière significative à la Déclaration d'Abidjan, elle ne peut que vous assurer qu'elle reste résolument engagée à participer à toutes les actions entreprises dans le cadre de la validation et l'adoption du Plan régional sur l'éradication de l'apatridie en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie.